

AVRIL 2017

UP | DATE

Actuel, pratique, prévoyant



treuhand | inkasso | consulting

AdExpert GmbH
 Wühristrasse 43
 5712 Beinwil am See
 Fon +41 44 836 62 62
 Mail info@adexpert.ch
 www.adexpert.ch

CAISSE DE PENSION

L'EMBARRAS DU CHOIX

Il est conseillé aux entreprises d'actualiser leur solution de caisse de pension tous les trois à cinq ans. A cet égard, il est essentiel de recueillir de nouvelles offres dès le printemps. En effet, les contrats existants doivent, pour la plupart, être résiliés au 30 juin pour la fin de l'année civile.

La solution de caisse de pension existante convient-elle encore? Il est conseillé à chaque société de se poser cette question régulièrement. La raison est qu'au cours du deuxième pilier, une somme considérable d'argent est en jeu pour les employeurs et les employés. Il ne faut donc pas se laisser impressionner par le fait que l'écart entre les différentes solutions et offres est important. Il s'agit souvent de décider entre une assurance complète un peu plus chère, une solution d'assurance semi-autonome ou entièrement autonome. Qui-conque examine un appel d'offres pour la prévoyance du personnel doit également étudier le profil des caisses de pension ainsi que les prestations assurées en cas d'invalidité, de décès et de vieillesse avec un œil critique. Dans tous les cas, il est judicieux de recueillir différentes offres par compagnie d'assurance. Evitez particulièrement de souscrire une sous-assurance ou une surassurance pour les prestations en cas d'invalidité et de décès. Les prestations découlant de l'assurance-invalidité ne doivent par exemple pas excéder 90 % du salaire AVS si on les ajoute aux prestations du premier pilier. Des prestations plus élevées entraînent des réductions de prestations par la caisse de pension. En outre, le salaire assuré en cas d'invalidité et de

décès doit toujours être défini en pourcentage du salaire AVS. Ainsi, ceux qui souhaitent s'assurer à nouveau et les assurés qui ont perçu des avoirs de libre passage en rapport avec l'encouragement à la propriété du logement sont assimilés aux autres employés. Par ailleurs, il faut veiller à ce que les éventuels achats fiscalement privilégiés soient versés en sus des autres prestations en cas de décès. De nos jours, cette modification à apporter dans le règlement de prévoyance est possible pour la plupart des caisses de pension. De plus, la clause bénéficiaire doit être observée dans les cas de concubinage.

La caisse de pension couvre-t-elle nos besoins?

Outre les frais, il existe d'autres critères de décision importants: la sécurité, la rémunération, les taux de conversion actuels et le service. Une attention doit aussi être portée au degré actuel de couverture pour les solutions semi-autonomes et entièrement autonomes. En effet, considérer le degré de couverture comme un indicateur isolé est trompeur. Il repose sur des hypothèses que la caisse émet elle-même. Pour ce faire, elle s'appuie sur des suppositions de rendements futurs, sur l'espérance de vie des assurés et sur les provisions existantes. Lorsqu'une caisse

«Au cours du deuxième pilier, une somme considérable d'argent est en jeu.»

CONTENU

- L'embarras du choix
- Succession d'entreprise: La première étape est la plus importante
- Opting-Out: Peser soigneusement les avantages et les inconvénients
- Brèves informations

prévoit des rendements importants et utilise un taux d'intérêt technique élevé, elle peut démontrer un degré de couverture meilleur que celle qui calcule de manière plus prudente. C'est la raison pour laquelle le taux d'intérêt technique déterminé doit être vérifié pour l'évaluation du degré de couverture.

Pourquoi faut-il comparer les caisses de pension?

Les frais administratifs doivent aussi être examinés. A cet égard, les caisses de pension sont tiraillées entre les exigences réglementaires et les besoins des clients. Dans ce contexte, il est difficile pour les caisses de pension de continuer à réduire à les frais administratifs. Néanmoins, ces frais ont pu être considérablement réduits ces dernières années en raison de l'automatisation et de la numérisation. Un autre point qu'il convient de garder à l'esprit concerne les primes de risque. En matière de classification, les compagnies d'assurances prennent aussi en compte les montants des sinistres passés de l'entreprise. Si ceux-ci sont satisfaisants, une réduction de prime est également possible à ce niveau. Dans ce cas, les employés et les employeurs en profitent dans une même mesure. Cependant, il est rare que les prestataires de prévoyance attirent eux-mêmes l'attention des entreprises affiliées sur les économies possibles concernant les pri-

Procédez à la vérification au printemps

CONSEIL

Tenez notamment compte des points suivants lors de l'actualisation de votre solution de caisse de pension:

- sous-assurance / surassurance pour les prestations assurées en cas d'invalidité, de décès et de vieillesse
- salaire assuré en cas d'invalidité et de décès défini en pourcentage du salaire assuré?
- en cas de décès: versement des éventuels achats fiscalement privilégiés?
- clause bénéficiaire en cas de concubinage
- sécurité
- rémunération
- taux de conversion actuels
- aux de couverture actuel
- excédents, fonds libres
- service

mes de risque et les frais administratifs. Il faut alors être proactif à ce sujet.

Consulter des professionnels

Une actualisation régulière de la caisse de pension n'est pas affaire courante pour une PME. Pourtant, de grosses sommes d'argent et d'importantes décisions sont en jeu. Bien que les bases soient relativement simples à comprendre, même les personnes qui disposent de connaissances supérieures à la moyenne en matière de finance et de prévoyance atteignent leurs limites lorsque les détails sont abordés. C'est la raison pour laquelle il est judicieux de faire appel à des spécialistes pour

ce projet. Voici une recommandation concrète: mandater un courtier en assurance chevronné et sérieux pour l'offre et faire appel à son agent fiduciaire pour le premier entretien et la définition des plans d'assurance. Et d'ailleurs: conformément à un jugement du Tribunal fédéral de mars 2016 sur le droit des cotisations AVS, les achats dans la prévoyance professionnelle par les travailleurs indépendants ne sont plus déductibles de 50% dans tous les cas. La déduction maximale autorisée est limitée à la moitié du revenu de l'activité lucrative indépendante déclaré par l'autorité fiscale.

SUCCESSION D'ENTREPRISE

LA PREMIÈRE ÉTAPE EST LA PLUS IMPORTANTE

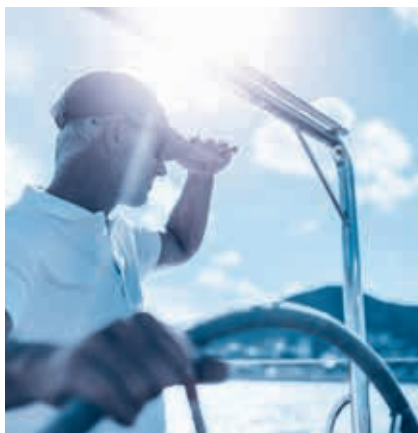
Quiconque dirige son entreprise avec succès n'aime généralement pas penser à la céder.

Il existe pourtant de bonnes raisons d'étudier le plan de succession à temps.

Un processus de succession bien engagé s'étale sur une longue période et comprend plusieurs étapes. S'il est entamé à temps et de manière systématique, une marge de manœuvre est disponible pour le structurer selon ses propres idées et surmonter les obstacles classiques. Cependant, la toute première étape détermine le bon déroulement: il incombe à l'entrepreneur lui-même de traiter ce sujet. La disposition intérieure à céder ou à vendre l'œuvre de sa vie est au premier plan. Il ne s'agit finalement pas seulement de la pérennité de l'entreprise mais aussi de questions très personnelles: le passage du statut d'entrepreneur à celui de retraité et le financement de la retraite.

Analyse personnelle et financière

Au moyen d'une analyse, l'entrepreneur devrait clarifier ses désirs personnels et sa situation familiale. Par exemple, déterminer si le retrait doit avoir lieu en une



ou plusieurs étapes et quel pourrait être l'horizon temporel pour la cession. Il est évident que les revenus après le départ la retraite et la prévoyance de patrimoine personnelle sont des questions tout aussi importantes que de savoir si une succession au sein de la famille est concevable

ou si la société doit être vendue à un tiers. Les aspects concernant le droit des biens et le droit successoral ainsi que les intérêts fiscaux ne doivent pas non plus être négligés.

Le processus de succession est intensif

Le mieux est de commencer par une préparation systématique quelques années avant le départ à la retraite prévu. Cela permet de comprendre rapidement que derrière chaque règlement, il y a finalement des êtres humains. Le règlement d'une succession suscite souvent des émotions de la part des différentes parties. Un potentiel de dérangement latent qu'il faut considérer dès le début du processus de succession. A cet égard, il est également judicieux de faire appel à un conseiller expérimenté et neutre qui encadrera professionnellement le processus de succession.

OPTING-OUT: PESER SOIGNEUSEMENT LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS

Le contrôle restreint permet à de nombreuses PME d'effectuer un examen réduit de leurs comptes annuels. Dans le cas de moins de 10 emplois à plein de temps, il est possible d'y renoncer entièrement (opting-out). Cette décision doit cependant être prise sur la base d'une observation globale.

En ce qui concerne le contrôle légal des comptes annuels des PME, la Suisse dispose d'une réglementation spéciale. Depuis presque dix ans, les sociétés anonymes, les sociétés à responsabilité limitée et les coopératives ont la possibilité de passer du contrôle ordinaire au contrôle restreint. Cela suppose que deux montants soient inférieurs à ces valeurs seuils pendant deux années consécutives: 20 millions de CHF pour le total du bilan, 40 millions de CHF pour les produits des ventes, 250 emplois à plein temps en moyenne annuelle. Dans la pratique, cela signifie que plus de 95% de toutes les sociétés en Suisse peuvent bénéficier du contrôle restreint.

Opting-out pour les petites entreprises

Les sociétés anonymes, les sociétés à responsabilité limitée et les coopératives qui ne comptent pas plus de dix emplois à plein temps peuvent, selon le droit en vigueur, franchir une étape de plus et renoncer entièrement au contrôle. Cela suppose que l'accord de tous les actionnaires ou associés soit obtenu pour ce soi-disant opting-out. L'opting-out dont la demande doit être déposée auprès du registre du commerce cantonal permet à l'entreprise d'éviter la charge de travail et les frais de vérification des comptes annuels.

Observation globale en tant que base décisionnelle

La décision de renoncer à un contrôle ne doit toutefois pas être prise sur la base



Lors de l'acquisition de capitaux de tiers (prêt, crédit bancaire), des comptes non vérifiés constituent un obstacle.

des frais. Ce qui paraît intéressant à court terme peut se présenter différemment si l'on considère les objectifs à long terme de l'entreprise et la confiance du marché. Les aspects suivants doivent être pris en compte avant de prendre une décision:

- L'évaluation objective par un organe de contrôle externe contribue à créer un climat de confiance chez les partenaires commerciaux existants et surtout potentiels. Il faut être conscient du fait que toute personne tierce peut voir si une entreprise dispose d'un organe de contrôle indépendant: après l'opting-out, l'organe de contrôle est supprimé dans le registre du commerce.

- Des comptes vérifiés instaurent la confiance chez les autorités fiscales et les assurances sociales.
- Lors de l'acquisition de capitaux de tiers (prêt, crédit bancaire), des comptes annuels non vérifiés constituent un obstacle. Il convient d'anticiper si l'on ne veut pas en pâtir, p. ex. lors d'une phase de croissance ultérieure.
- Renoncer au contrôle comporte un risque pour la gestion de l'entreprise. Par exemple, en cas d'erreur dans les comptes qui seraient autrement constatées dès le début de la vérification.
- Pour cette même raison, le contrôle procure une sécurité renforcée pour le conseil d'administration.
- Enfin, des comptes vérifiés constituent un aspect important dans le cadre d'un plan de relève ou d'une vente de société, car des résultats de l'entreprise vérifiés par un organe neutre existent.

Système de contrôle interne à la carte

CONSEIL

Les grandes entreprises qui sont soumises au contrôle ordinaire doivent également pouvoir présenter un système de contrôle interne (SCI). Un tel SCI comprend des composants qui peuvent aussi être très intéressants pour les PME. Etant donné qu'il s'agit dans ce cas d'un instrument volontaire, il est possible de le simplifier et de l'adapter à ses besoins. L'utilité d'un SCI dépasse les aspects du rapport financier. Il dote une

entreprise des mécanismes en vue de gérer et de mieux contrôler son activité. Après tout, chaque entreprise à intérêt que ses processus se déroulent sans erreurs et de manière efficace; il est également évident, qu'il est important pour chaque entrepreneur de protéger systématiquement la fortune de sa société et de limiter le risque des irrégularités financières. Un SCI vise précisément ces points clés.

Un opting-out est notamment judicieux si le besoin de sécurité des parties concernées n'est pas important. Par exemple, l'autofinancement est solide ou l'entreprise peut sans problème couvrir elle-même ses risques commerciaux.

ASSURANCE-ACCIDENTS: COMBLER LES LACUNES DE COUVERTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dispositions révisées de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) sont en vigueur. Désormais, un employé est assuré dès le premier jour. Et ce, même si le premier jour de travail tombe un samedi ou un jour férié. La couverture d'assurance se termine le 31^e jour (30^e jusqu'à présent) suivant la fin du contrat de travail. Ainsi, les mois comptant 31 jours sont également assurés intégralement par la couverture ultérieure. Une assurance par convention qui prolonge l'assurance obligatoire contre les accidents non professionnels peut maintenant être conclue pour six mois (180 jours jusqu'à présent).

L'assurance-accidents fournit également ses prestations en cas de diverses lésions corporelles qui ne sont pas essentiellement imputables à une usure ou une maladie: fractures, froissements de muscles, ruptures du ménisque, déchirures musculaires, elongations de muscles, ruptures de tendons, lésions de ligaments et lésions du tympan.



La LAA révisée régit également la surindemnisation. En cas d'invalidité d'au moins dix pour cent causée par un accident, une rente d'invalidité à vie est accordée. Ce principe ne s'applique plus aux accidents survenus à l'âge AVS. La rente de l'assurance-accidents est également réduite lorsque l'âge ordinaire de la retraite est atteint pour autant que l'assuré était âgé de plus de 45 ans à la date de l'accident.

La réduction s'élève à deux pour cent pour chaque année complète, de l'âge de 45 ans jusqu'à la date de l'accident, pour autant que le degré d'invalidité est supérieur à 40%. Si celui-ci est inférieur à 40%, la réduction s'élève à un pour cent. Cette mesure vise à éviter qu'une personne invalide soit financièrement privilégiée par rapport à une personne qui n'a pas subi d'accident.

FACTURES ÉLECTRONIQUES NON SIGNÉES: AUTORISATION RÉGLEMENTÉE

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a clairement établi dans une précision des pratiques que les factures électroniques non signées devaient être assimilées à des factures papier dans la comptabilité régulière. En ce qui concerne les données électroniques pertinentes pour la déduction de l'impôt, le prélèvement de l'impôt ou le recouvrement de l'impôt, les mêmes dispositions que celles concernant les données qui existent sur papier sont donc applicables: la preuve de l'origine et de l'impossibilité de modification doit pouvoir être fournie.

Pour la preuve de l'origine, la facture doit pouvoir être clairement attribuée au partenaire contractuel. Pour fournir la preuve de l'impossibilité de modification, des

justificatifs indiquant la TVA doivent être saisis et archivés de sorte qu'aucune modification ne puisse être apportée sans que cette modification ne soit apparente. Sur la base du principe de la liberté des moyens de preuve, la preuve de l'origine et de l'impossibilité de modification peut être acceptée comme ayant été fournie si les principes de régularité de la comptabilité sont respectés en vertu de l'article 957a CO. Ceux-ci sont satisfaits si les opérations ont été saisies de manière intégrale, conforme à la vérité et systématique, si la pièce justificative peut être fournie pour les différents processus de comptabilisation et si la clarté, l'adéquation et la vérifiabilité sont présentes.

INTÉRÊT RÉMUNÉRATOIRE

Le Département fédéral des finances (DFP) a décidé de fixer à zéro l'intérêt rémunérateur pour les montants de l'impôt fédéral direct versés par avance pour l'année civile 2017. Au cours des dernières années, les taux d'intérêt négatifs ont incité de plus en plus de contribuables à verser l'impôt fédéral direct volontairement avant l'échéance. Ils obtenaient un intérêt rémunérateur de 0,25% pour la période allant du paiement anticipé à la date d'échéance. La réduction du taux d'intérêt rémunérateur à 0% est définie à l'annexe de l'Ordonnance du DFF sur l'échéance et les intérêts en matière d'impôt fédéral direct. Tandis que l'intérêt rémunérateur est fixé à zéro, l'intérêt moratoire et l'intérêt de remboursement sont maintenus à 3%.

Éditeur

FIDUCIAIRE | SUISSE Union Suisse des Fiduciaires
Sections Bâle-Suisse du Nord-Ouest, Berne, Grisons, Suisse orientale, Suisse centrale et Zurich

Parution 3x par an

Vous avez des questions sur les sujets traités ou d'autres intérêts en matière fiduciaire? Adressez-vous à un professionnel en matière fiduciaire et tenez compte pour votre choix de la marque FIDUCIAIRE | SUISSE – le label de qualité pour la compétence professionnelle et la fiabilité.